

PROCURATION

SEUL UN ACTIONNAIRE PEUT REPRESENTER UN AUTRE ACTIONNAIRE

Le (La) soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale	
Forme juridique	
Société de droit (nationalité):	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	
Agissant pour ladite société en qualité de:	
Conformément à l'article des statuts:	Art.:

Personne physique:

Nom de famille:	
Prénoms:	
Profession:	
Domicile:	

Titulaire de _____ actions, en pleine propriété, en nue-propiété, en usufruit¹, de la société anonyme "COFINIMMO ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58.

Constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial²:

¹ Biffer les mentions inutiles

² Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant... (ou d'un autre actionnaire)

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social situé Boulevard de la Woluwe 58, 1200 Bruxelles le 30 avril 2004 à 15h30, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2003
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2003 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2003
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée, qui ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des Sociétés.
4. Approbation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2003
Proposition d'approuver les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2003, qui ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 120 du Code des Sociétés.
5. Décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ; le cas échéant, décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ; le cas échéant, proposition de donner, décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004.
6. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la Société
Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des emprunts ou opérations financières de la Société prévoyant ou pouvant prévoir une exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.
7. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003.
8. Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs
Proposition de renouveler, avec effet immédiat, les mandats en qualité d'administrateurs de la société de MM. Eric De Vocht, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, Johannes Frederikus Lisman jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 et Guido Roelandt jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.
Proposition de nommer avec effet immédiat en qualité d'administrateur de la société Monsieur Xavier de Walque, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.
Proposition de Proposition de nommer avec effet immédiat en qualité d'administrateur indépendant de la société Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007
9. Divers

* * *

Pouvoir du mandataire:

Le mandataire est autorisé à prendre part à toutes délibérations prévues à l'ordre du jour, y amender ou y émettre tous votes dans le sens qu'il avisera, y voter toutes résolutions, relatives à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour) :

Points :

1.	OUI	NON	ABSTENTION
2.	OUI	NON	ABSTENTION
3.	OUI	NON	ABSTENTION
4.	OUI	NON	ABSTENTION
5.	OUI	NON	ABSTENTION
6.	OUI	NON	ABSTENTION
7.	OUI	NON	ABSTENTION
8.	OUI	NON	ABSTENTION
9.	OUI	NON	ABSTENTION

(*) Biffer la mention inutile

Fait à _____, le _____ 2004

(« bon pour pouvoir » + signature)